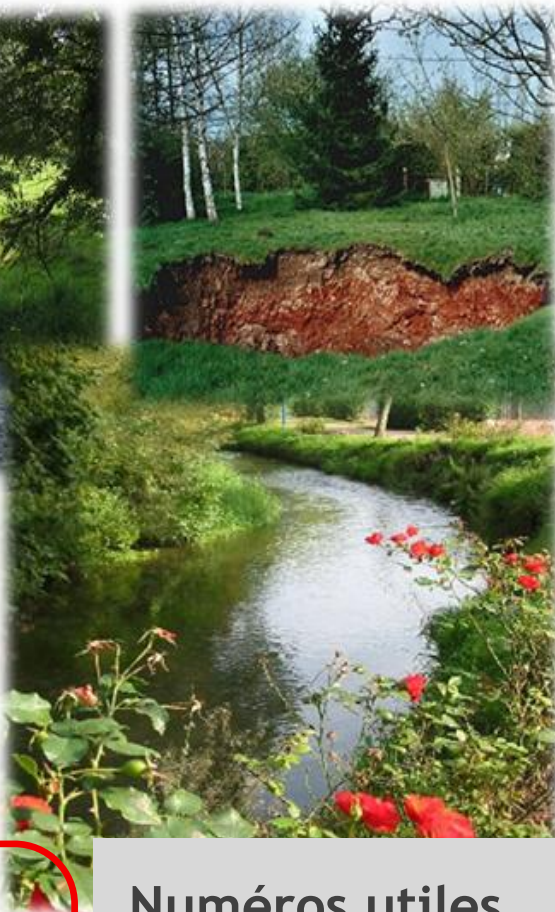


# D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

*Les bons réflexes face aux risques...*

*A conserver*



- *votre nom*
- *le numéro du téléphone que vous utilisez*
- *l'adresse du lieu de l'évènement accident*
- *le nombre de victimes/blessés et leur état*

## Numéros utiles

Pompiers : 18

Police secours : 17

SAMU : 15

# Les risques majeurs



## Ayons les bons réflexes

Nous vous invitons à lire attentivement ce document et à la conserver précieusement.

Le DICRIM fait partie des mesures préventives prises par la commune. Faire en sorte que vous ayez les bons réflexes, que vous connaissiez les conduites à tenir et que vous les appliquiez, c'est un grand pas vers la réduction des risques.

Par ce document, non seulement nous respectons une obligation légale d'information, mais nous œuvrons avec vous pour atténuer les conséquences des accidents éventuels.

Agissant ensemble, plus nous serons conscients et sensibilisés à ces dangers, mieux nous éviterons que nos comportements soient facteur d'aggravation.

Dans cette optique, le Plan Communal de Sauvegarde élaboré fin 2009 prévoit une organisation spécifique pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien des habitants en cas de besoin.

A défaut de prévoir l'imprévisible, cela devrait nous permettre d'être prêts à réagir face aux événements.

Jean Luc Cornière Président de la  
Communauté de Commune des Trois Rivières

 INONDATION

 CAVITES SOUTERRAINES

 TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

 PANDEMIE GRIPPALE



Eloignez vous du lieu du sinistre. Rejoignez une zone protégée (un abri ou une zone haute suivant le sinistre)



Tenez-vous informés: radio France bleu Hte Normandie). Surtout suivre les consignes de la Mairie / de la Police



Ne téléphonez pas (sauf urgence vitale). Laissez le réseau libre pour les secours



N'allez pas chercher les enfants à l'école  
Ne se déplacer qu'en cas d'urgence ou sur ordre d'évacuation

# INONDATION

Pour faire face aux événements météorologiques et hydrologiques dangereux, *Météo France* est assurée la vigilance des crues.

**Mémoire du risque : Inondations et tempêtes de 1995, 1999, 2000**

ATTENTION, il n'y a souvent pas d'alerte pour les inondations par ruissellement liées aux orages localisés.



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommages significatifs. Vigilance si activités saisonnières et/ou exposées.



Risque de crue à débordements importants. Impacts sur la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace sur la sécurité des personnes et des biens.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES



## A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Mettez en hauteur les meubles, objets précieux et produits dangereux



Coupez le compteur électrique et fermez le robinet d'arrêt du gaz

Amarrez les cuves

Prévoyez les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers d'identité, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...



Fermez les entrées possibles d'eau: portes, fenêtres, aérations...



## Lorsque l'eau est arrivée

Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informés de la montée des eaux et des consignes

> Par la radio

Ne vous engagez pas sur une route inondée

Quittez votre véhicule



## A l'annonce de l'ordre d'évacuation

Ne paniquez pas et quittez votre domicile

Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué

Si vous êtes hébergés par des proches, informez-en la Mairie

Si vous ne voulez pas évacuer, informer la Mairie



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

## Après

Aérez le local et désinfecter à l'eau de javel après la fin de l'alerte





# CAVITES SOUTERRAINES

**Les cavités souterraines** sont des vides qui affectent le sous-sol, et dont l'origine notamment dans le département de Seine Maritime peut être soit humaine soit naturelle.

Ces cavités souterraines entraînent des mouvements de terrain progressifs (affaissement de terrain) ou brutaux (effondrements). Ces mouvements ont souvent comme facteur déclenchant l'eau de ruissellement et d'infiltration.

*Il existe un inventaire des cavités souterraines de Haute-Normandie qui met à disposition de la population les informations sur les différents services et organismes intervenant dans la gestion de cet aléa ([www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)).*

<b>Services ou organismes</b>	<b>N° de téléphone - adresse Internet</b>
En mairie	
Préfecture de la Seine-Maritime SIRACED-PC	02.32.76.50.00 <a href="http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr">http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr</a>
Direction départementale de l'équipement (au siège et dans les subdivisions locales territoriales)	02.35.58.53.27 siège <a href="http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr">http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr</a>
Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	02.35.58.56.93
Direction régionale de l'environnement	02.32.81.35.60 <a href="http://www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr">http://www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr</a>
BRGM (bureau de recherches géologiques et minières)	02 35 60 12 00 <a href="http://brgm.fr">http://brgm.fr</a>
CETE (centre d'études techniques de l'équipement)	02 35 68 81 00
Sites Internet du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	<a href="http://www.prim.net">http://www.prim.net</a> <a href="http://www.bdcavite.net">http://www.bdcavite.net</a>

## MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Obligation d'informer la Mairie quand l'on a connaissance de l'existence d'une cavité
- Information des acquéreurs et des propriétaires par la mairie
- Surveiller le bâti
- Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée
- Ne jamais s'approcher d'un puits ou d'un effondrement même ancien
- Respecter la signalisation

Pendant ou juste après un effondrement

- Quitter au plus vite le terrain où l'on se trouve au moment de l'accident
- Ne pas revenir sur les lieux (sauf pour guider/aider les secours)
- Donner l'alerte si une personne ou un animal est enseveli
- Interdire l'accès à toute personne non autorisée

# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Les risques associés au transport de matières dangereuses résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation du contenant (citerne, conteneur, ...)

## LES PRODUITS DANGEREUX

	<b>Classe 1</b> Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la Loi sur les explosifs.		<b>Classe 5</b> Matières comburantes : Peroxydes organiques.
	<b>Classe 2</b> Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.		<b>Classe 6.1</b> Matières toxiques.
	<b>Classe 3</b> Liquides inflammables et combustibles.		<b>Classe 6.2</b> Matières infectieuses.
	<b>Classe 4.1</b> Matières solides inflammables.		<b>Classe 7A</b> Matières radioactives et substances radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.
	<b>Classe 4.2</b> Matières sujettes à inflammation spontanée.		<b>Classe 8</b> Matières corrosives.
	<b>Classe 4.3</b> Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.		<b>Classe 9</b> Produits, substances ou organismes dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.

D'AUTRE PART, TOUT VÉHICULE DOIT PORTER À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE UNE PLAQUE RECTANGULAIRE DE 30 CM DE HAUTEUR SUR 40 CM DE LARGEUR, DE COULEUR ORANGE RÉFLÉCHISSANTE.

<p>Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différents dans les citernes multicompartiments, cette plaque demeure vierge.</p>	<p>Pour les citernes, cette plaque est codifiée de la façon suivante.</p>
--	---

Classe	Définition
1a	Substance explosives
1b	Munitions
1c	Artifices (allumettes)
2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous
3	Liquide inflammable
4.1	Matières solides inflammables
4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée
4.3	Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables
5.1	Matières comburantes
5.2	Peroxydes organiques
6.1	Matières toxiques
6.2	Matières infectes, répugnantes ou putrescibles
7	Matières radioactives
8	Matières corrosives
9	Matières et objets dangereux divers présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement

## LES PRINCIPAUX DANGERS

- ✓ L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- ✓ La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution
- ✓ L'explosion occasionnée par un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs par ondes de choc.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES

Sachez identifier un convoi de matières dangereuses  
Dès l'alerte, confinez-vous



### PENDANT

Ne fumez pas

Evitez un « sur-accident »



Alertez les sapeurs pompiers (18) et précisez :

- > Le lieu exact de l'accident (nom de la voie, point kilométrique ...)
- > La présence ou non de victimes



Rejoignez le bâtiment le plus proche , mettez vous à l'abri

En cas de fuite de produit, n'y touchez pas auquel cas, lavez-vous et changez-vous rapidement



Fermez les portes et les fenêtres, coupez la ventilation, obturez les arrivées d'air (cheminées...)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre

- > Par la radio
- > Par la télévision



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)

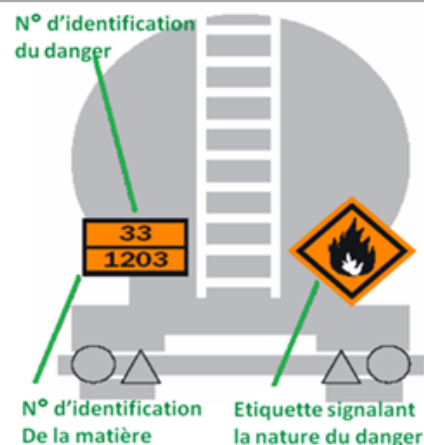


N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

### APRES

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte



# RISQUES SANITAIRES

## LA PANDEMIE GRIPPALE

*C'est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population sur plusieurs continents. Elle est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus grippal contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

*Exemples : Grippe aviaire (virus H5N1-2003), Grippe A (virus H1N1-depuis avril 2009).*

### LA GRIPPE EST UNE MALADIE TRÈS CONTAGIEUSE : COMMENT L'ATTRAPE-T-ON ?

La transmission du virus se fait par :

- Contamination directe par les voies respiratoires (toux, éternuements, postillons...).
- Contamination indirecte par les mains ou via des objets contaminés.

#### LES EFFETS

Maux musculaires, de gorge, de tête, fièvre...

Une pandémie peut aussi provoquer une désorganisation du système de santé, de la vie sociale et économique.

### LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Un plan pandémie grippale a été mis en place par le gouvernement visant à éviter ou freiner toute épidémie sur le territoire national, à prévoir et permettre une réponse sanitaire.
- Le Maire joue un rôle majeur en matière de sécurité publique et sanitaire, notamment pour la mise en œuvre des orientations décidées par les pouvoirs publics.

### Se protéger

#### Comment s'en protéger ?



**Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour** avec du savon ou une solution hydroalcoolique.



**Couvrez-vous la bouche et le nez** avec un mouchoir en papier **lorsque vous tousssez ou éternuez**.  
Puis **jetez votre mouchoir dans une poubelle et lavez-vous les mains**



**En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant ou le 15**

#### Pour toute information

**0825.302.302**

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

# RISQUES SANITAIRES

## RECOMMANDATIONS POUR LES PERSONNES MALADES

*Je suis grippé(e): je dois bien suivre les recommandations et prescriptions du médecin et adopter des mesures d'hygiène pour limiter la transmission à mes proches*

### Je reste chez moi

- Pour éviter la propagation de la grippe au sein de la population et dans mon entourage jusqu'à ce que je sois guéri(e). Je reste contagieux(euse) jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes.
- Je me repose et je bois régulièrement (eau, jus, soupe...).

### Je surveille les symptômes de la grippe

Pendant cette période à domicile, si je ressens les symptômes suivants :

- Reprise ou augmentation de la fièvre
- Maux de tête
- Difficultés respiratoires
- Fatigue intense et anormale...

### J'APPELLE MON MÉDECIN TRAITANT OU LE 15 (SAMU)

### Je porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes pour les protéger

Lorsque j'ôte le masque, je ne touche que les attaches. Si je ne porte pas de masque, je me couvre la bouche et le nez lorsque je tousse ou éternue avec : un mouchoir à usage unique, les mains, le bras ou la manche.



### Je me désinfecte les mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique





